

ETAT RÉCAPITULATIF HÉBERGEMENTS NON CLASSÉS TAXE DE SÉJOUR - 2^{ÈME} PÉRIODE 2026

- Document à renvoyer complété et signé, sans règlement, avant le 15/01/2027, accompagné de la copie du registre de l'hébergeur pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2026

A :

Office de Tourisme Intercommunal du Limouxin
Service Taxe de Séjour – 7 avenue du Pont de France, 11 300 LIMOUX
ou par mail : taxedesejour@cc-limouxin.fr

Je soussigné(e),

Prénom Nom

Adresse

Nom de l'hébergement

Adresse de l'hébergement (si différente)

Téléphone Portable Mail

Capacité totale d'accueil Nombre de chambre

Nature et classement de l'hébergement

Forme juridique Numéro SIRET

Tarif taxe de séjour à la nuitée : **5.76 % et dans la limite du plafond de 2.59€/par nuit/par personne assujettie**

(tarif applicable en vertu du barème défini par délibération du Conseil Communautaire du 16 juin 2022)

Si vous n'avez pas accueilli de clients, vous n'aurez rien à reverser à la Communauté de communes du Limouxin mais une déclaration à 0 euros est indispensable.

Mois	Type de réservation	Prix de la nuitée	Nombre de personnes accueillies	Prix de la nuitée /personne	Tarif Taxe de Séjour /jour/ personne	Nombre de nuits	Nombre de Personnes exonérées* (Mineurs ; hébergement d'urgence ; Saisonnier)	Nombre de personnes assujetties	Nombre de nuitées (personnes x nuits)	Total à collecter
Sep-tembre	Directe :									
	Plateforme(s) :									
Octobre	Directe :									
	Plateforme(s) :									
No-vembre	Directe :									
	Plateforme(s) :									
Décembre	Directe :									
	Plateforme(s) :									
TOTAL	Directe :									
	Plateforme(s) :									

Gagnez du temps !

Réalisez votre déclaration sur la plateforme de télédéclaration :

<http://cclimouxints.consonanceweb.fr>

muni de l'identifiant et du mot de passe qui vous ont été communiqués.

Fait le : à Signature :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations contenues dans cet état.